# Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie!)

2<sub>0</sub><sup>1</sup>6 /n° 2

(Xe année)



Tardi © Casterman

#### Chers amis,

Il faut parfois sortir de la recherche et de l'histoire... et dans la période que nous traversons, les sujets d'inquiétude ne manquent pas.

Peu médiatisée, moins dramatique peut-être que d'autres, la situation en Turquie n'en est pas moins très inquiétante. Vous trouverez ci-dessous un courrier de Noémi Lévy, auteur d'une thèse sur la police turque au 19º S et enseignante à l'université du Bosphore à Istanbul, « amie de la police » de longue date...

Les medias français ne parlent que très peu de la situation en Turquie (sauf quand il s'agit de sujets en rapport avec l'EI)
Le lien avec le blog d'Etienne Copeaux (<a href="http://www.susam-sokak.fr/">http://www.susam-sokak.fr/</a>) vous permettra d'en savoir plus.

« Exprimer son inquiétude sur la violence ne signifie pas soutenir le terrorisme; critique le gouvernement n'est pas de la trahison» (l'ambassadeur US en Turquie)

Je vous joins également le lien vers une pétition initiative du groupe Barış için Akademisyenler (Universitaires pour la Paix) Vous trouverez le texte original de la pétition en turc et en kurde, sa traduction en plusieurs langues et deux listes de signataires (de Turquie et d'ailleurs) sur le site suivant:

http://barisicinakademisyenler.net/ \*

Amicalement Jmb

\* Le site a été fermé le 14/1 : no comment

Voici le texte de la pétition :



#### Et la lettre de Noémi :

« Chers amis,

Je vous souhaite à tous une très heureuse année. En cette période de voeux, j'aurais aimé partager avec vous quelques nouvelles réjouissantes de Turquie, mais malheureusement l'actualité est plutôt sombre. Depuis plusieurs mois, les provinces kurdes sont de nouveau en proie à la violence. Face à une stratégie de guérilla en milieu urbain, l'Etat turc a multiplié les zones de couvre-feu et occupé des quartiers ou bourgades avec des forces militaires et policières, au prix de nombreuses victimes civiles. C'est pour dénoncer les violations des droits de l'homme et appeler à une reprises des négociations de paix que plus de mille enseignants-chercheurs de Turquie ont signé ces derniers jours une pétition, dont vous trouverez la traduction française en pièce jointe. Plusieurs centaines d'universitaires hors de Turquie ont déjà apporté leur soutien à cette campagne, vous pouvez également le faire si vous le souhaitez, en écrivant à l'adresse mentionnée à la fin de la pétition.

Comme on pouvait s'y attendre, la réaction du pouvoir et de ses partisans n'a pas tardé. Le président Erdoğan a accusé les signataires de trahison et de soutien au terrorisme. Le Conseil supérieur des Université a annoncé qu'il ferait le nécessaire contre les signataires de cette "pétition soutenant le terrorisme". Les procureurs de plusieurs villes ont déjà ouvert des enquêtes contre des signataires pour

propagande en faveur d'une organisation terroriste et "insulte à l'Etat et aux institutions turques" (art. 301). Cerise sur le gâteau, Sedat Peker, l'un des plus sinistres parrains mafieux turcs, a annoncé ce matin que lui et les siens allaient se charger de liquider tous les signataires et que leur sang coulerait à flots, ce qui en revanche n'a pas encore fait l'objet d'une enquête... Heureusement, les déclarations de soutien se multiplient aussi, de la part d'enseignants, étudiants, juristes et autres.

Ces derniers événements ne sont que la suite d'une longue série. Alors que les violences se poursuivent dans le sud-est, chaque jour se solde par de nouvelles interpellations ou emprisonnements de journalistes, militants politiques ou simples citoyens, qui ont critiqué la politique actuelle, ou simplement exprimé leur inquiétude devant la situation des zones sous couvre-feu. Il n'y a presque plus de médias d'opposition et les universités sont également soumises à des pressions de plus en plus fortes.

Le blog d'Etienne Copeaux (<a href="http://www.susam-sokak.fr/">http://www.susam-sokak.fr/</a>)

est à ma connaissance l'une des rares sources en français sur le sujet, le silence des "grands" médias étant plus qu'assourdissant, alors même que les projecteurs sont de nouveau tournés vers la Turquie au lendemain de l'attentat d'Istanbul. Et que dire du soutien financier et politique apporté ces derniers mois par l'Union européenne et la France au pouvoir turc, justifié par les engagements d'Ankara sur la question des réfugiés et la lutte contre Daesh?

En bref, même si vous n'en entendez pas ou peu parler, la situation politique en Turquie ne cesse de se détériorer, mais il y a bien des voix qui s'élèvent ici pour dénoncer l'inacceptable, en espérant qu'elles finiront par être entendues... Amitiés.

Noémi »

#### Courriel du 15/1:

... Nous sommes désormais tous poursuivis judiciairement. Dans plusieurs villes de provinces, les signataires sont actuellement en garde à vue, dans les grandes villes nous allons être convoqués par le procureur.

La mobilisation semble se renforcer en Turquie et ailleurs, de ce point de vue c'est un succès!

Merci de votre soutien, Noémi

Pour la suite, je vous renvoie aux quelques articles parus dans la presse :

http://www.liberation.fr/planete/2016/01/15/turquie-l-ue-denonce-la-chasse-aux-universitaires-pacifistes-d-erdogan\_1426754

http://www.lepoint.fr/europe/arrestation-en-turquie-l-ue-denonce-un-climat-d-intimidation-16-01-2016-2010562\_2626.php

http://www.romandie.com/news/Turquie-le-chef-de-lopposition-poursuivi-pour-insulte-au-president-Erdogan/667799.rom

# 1/ ARCHIVES:

 Mode d'emploi des nouvelles règles d'accès aux archives de la période de l'Occupation (arrêté du 24/12)

<u>http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/archives-de-la-seconde-guerre-mondiale2</u>

# + des Précisions très importantes à propos de la reproduction des documents (photographie...) :

« L'arrêté de dérogation générale <u>ne donne pas un droit automatique à copie</u>. D'où l'utilisation du terme "consultation" à la place de "communication" qui, en langage CADA, signifie consultation sur place et/ou obtention d'une copie.

En revanche, et comme pour l'arrêté de 2002 (la circulaire SIAF du 12 mai 2010 explicite celui-ci et évoque la question de la reproduction), ce n'est pas le SIAF qui délivre les autorisations de reproduction, mais les Archives concernées (AD ou AN) après examen au cas par cas en fonction de la nature des documents et de la motivation de la demande. Nous ne voyons par exemple aucun inconvénient à la délivrance de copies à un chercheur historien, pour un usage privé (pour une publication, c'est de nouveau un examen au cas par cas, en fonction de la nature du document). La question du refus peut en revanche parfois se poser dans le cadre de recherches familiales. »

#### Précisions d'Hervé Lemoine :

Les Archives de France ont été interrogées par plusieurs d'entre vous sur les conséquences, en matière de reproduction, de l'arrêté du 24 décembre 2015 portant ouverture d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale.

Cet arrêté institue une dérogation générale de consultation des documents. Il n'établit pas un droit automatique à l'obtention de copies. Il vous appartient donc, si la demande de consultation est assortie d'une demande de reproduction, d'évaluer celle-ci au cas par cas, en tenant compte de la nature des documents et des recherches entreprises par les demandeurs.

L'arrêté de dérogation générale ayant été pris, à la demande du Président de la République, afin de faciliter le travail des historiens, je vous invite en particulier à accéder aux demandes de reproduction formulées dans le cadre de travaux scientifiques.

Si, au-delà d'un usage privé de la copie, le chercheur souhaite procéder à sa diffusion publique, il doit respecter les règles de réutilisation que vous avez fixées par vos règlements et licences, ainsi que l'article 13 de la loi du 17 juillet 1978 si les documents comportent des données à caractère personnel. Il vous appartient de sensibiliser les chercheurs à ces obligations.

Enfin, je précise que les instruments de recherche décrivant les fonds d'archives ouverts par la dérogation générale ne peuvent pas être mis en ligne s'ils comportent des informations couvertes par un délai de l'article L. 213-2 du code du patrimoine non encore expiré ou des "données sensibles" au sens des articles 8 et 9 de la loi Informatique et Libertés (origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale, santé, sexualité, infractions, condamnations, mesures de sûreté). Les documents qu'ils décrivent étant devenus consultables, ces inventaires détaillés peuvent en revanche être désormais mis à disposition des chercheurs en salle de lecture.

## • Archives sonores, colonial policing

Grand reportage: La méthode Foccart en action <a href="http://www.rfi.fr/emission/20160105-niger-france-methode-foccart-action">http://www.rfi.fr/emission/20160105-niger-france-methode-foccart-action</a>

#### • Archives électorales :

« Le changement, c'était avant

Ils s'appellent Éliane, Armand, Bernard, Yvette ou Jean-Pierre. On y retrouve même des Jean-Marie (Le Pen), François (Mitterrand ou Hollande), ou Jacques (Chirac). Ils prennent la pose confiante, sourient à l'avenir, et parfois, fument la pipe. Grâce au CEVIPOF et à la bibliothèque de Sciences Po, 50 ans d'archives électorales françaises sont désormais en ligne.

À travers professions de foi et bulletins de vote d'époque, vous pouvez désormais retrouver les visages, les mots, les arguments des candidats, heureux et malheureux, aux législatives de 1958 à 2002. Où l'on s'aperçoit qu'il en va des slogans électoraux comme de la barbe et des brushings : la mode n'est qu'un perpétuel recommencement. »

#### À découvrir en vidéo.

http://www.sciencespo.fr/actualites/actualit%C3%A9s/changement-c%C3%A9tait-d%C3%A9j%C3%A0-avant-0/1834

Explorez <u>50 ans d'archives électorales</u>. https://archive.org/details/archiveselectoralesducevipof

Sylvaine Detchemendy (DRIS) et Odile Gaultier-Voituriez (CEVIPOF)

NB: Un seul regret: uniquement le matériel des législatives (qu'on trouve partout), et jamais ceux des cantonales que personne n'a apparemment conservées.

## ■ Archives des partis politiques :

http://caos.blogs.liberation.fr/2016/01/31/partis-politiques-vos-archives/

### • Le devenir du quadrilatère historique des AN :

Un texte de la CFDT Culture

CFDT-Culture, section Archives

CHSCT spécial Archives nationales Séance du jeudi 17 décembre 2015

L'administration a présenté un bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour l'année 2015. Ce document recense l'ensemble des déclarations d'accident de service de l'année, les mentions portées sur les registres hygiène et sécurité, les aménagements de poste et énumère le nombre et le type de réunions liées au dialogue social.

Devant l'inquiétant **turn-over de personnel** affectant les Archives nationales depuis plusieurs années, symptôme d'un malaise croissant au travail, la CFDT a demandé des compléments d'information sur les mouvements de personnels (départs, arrivées), le nombre de jours d'arrêts maladie et les autres motifs d'absence du poste de travail (nombre de congés formation demandés par

exemple). La CFDT a également demandé un historique de ces données depuis l'ouverture du centre de Pierrefitte en 2012 et la réorganisation générale qui l'a accompagnée, ce que la direction a refusé.

Nous avons enfin pointé l'arrêt du signalement régulier des mouvements de personnel dans *En Direct*, source de divers flottements et incertitudes au sein des services, et demandé que ce signalement reprenne, *En Direct* restant le moyen d'information le plus simple et efficace à destination des agents.

Sur la situation de **Fontainebleau**, la CFDT et SUD ont demandé que puisse être lancée, parallèlement aux études immobilières et financières, une réflexion sur la dimension sociale des 3 scénarios à l'étude (impact sur les personnels de Fontainebleau, économie générale de fonctionnement des AN sur 2 ou 3 sites, organisation du travail...). La direction a répondu que cette réflexion ne pourrait démarrer qu'une fois que la ministre aurait fait son choix, confirmant que celui-ci serait effectué sur la base de considérations essentiellement financières.

L'ordre du jour initial ne comportait pas de point relatif à l'avenir du site de **Paris** des Archives nationales ; c'est à la demande des organisations syndicales que ce point a été abordé.

La CFDT a tout d'abord déploré le démontage « sauvage » (pas d'information du CHS) des rayonnages situés dans les sous-sols du petit CARAN. Ce démontage a été effectué pour accueillir des palettes de cartons hors-formats commandés pour un récent spectacle de musique contemporaine, et alors que ne sont pas connus les résultats des études visant à permettre de maintenir un usage de magasins d'archives pour ces locaux où étaient conservés jusqu'il y a peu les thèses d'École des chartes et... les documents scellés mis à plat du Trésor des chartes. La CFDT regrette ce nouvel amoindrissement des capacités de stockage du site de Paris des Archives nationales.

Concernant l'avenir du site en général, les échanges ont notamment porté sur l'impact sur les Archives nationales du scénario dit « domanial » du Schéma de stratégie immobilière du ministère de la Culture (SPSI), scénario qui prévoit la vente des immeubles situés rue des Pyramides et rue de Richelieu, et l'installation de 250 à 300 agents d'administration centrale – effectifs SIAF et DGPat-Formations compris – dans les espaces suivants du Quadrilatère, outre les hôtels de Fontenay et de Jaucourt, accueillant déjà les services du SIAF :

- maison Claustrier
- hôtel de Boisgelin
- hôtel de Rohan
- bâtiment des Stages, qui serait transformé en « restaurant inter-entreprises » de 400 à 500 couverts (l'actuel magasin « Compactus » devant accueillir... les cuisines)

- magasins Temple et Quatre-Fils, qui seraient transformés en bureaux.

Les magasins Rohan, Guerre et Affaires étrangères, rebaptisés « Guerre Nord et Sud » seraient remis aux normes et maintenus dans le giron des AN.

La CFDT a rappelé que les services ayant des **besoins en magasins et en espaces de travail** ne se limitaient pas aux deux seuls cités dans le *Flash info* ministériel du 4 décembre (DMAAR et Cartes et Plans), mais concernaient également le Minutier, le Musée, le service éducatif, la Bibliothèque (service déjà absent du rapport Magnien-Notari). Elle a souligné le fait que le maintien des bâtiments Rohan, Guerre et Affaires étrangères, présenté comme une avancée notable par rapport au projet Magnien-Notari, était bien le moins que l'on pouvait attendre suite à la condamnation préventive des sous-sols « inondables ». Rien ne permet d'assurer cependant, à ce jour, que cette perte en linéaire sera entièrement compensée.

La CFDT a rappelé la nécessité de pouvoir accueillir sur le site l'ensemble des **minutes de notaires** ainsi que le prévoit le projet scientifique des Archives nationales (collecte des minutes jusqu'aux années 1960, sans oublier les fonds provisoirement stockés aux ANMT faute de place aux AN Paris). Elle a rappelé que contrairement à ce qu'elle a entendu le 9 novembre dernier lors de son entrevue avec le directeur général des Patrimoines, la période retenue pour la fin de la collecte était parfaitement « fondée scientifiquement » et tout sauf « arbitraire » (voir les rapports rédigés à ce sujet en 2013).

Sur les questions de métrage nécessaire aux services implantés sur le site et gérant des fonds, la direction a renvoyé à des « études de densification » à venir, et répondu « qu'il y avait aussi Pierrefitte ».

La CFDT a par ailleurs rappelé l'existence, dans la maison Claustrier, des bureaux de passage, qui permettent de maintenir un lien entre les sites de Paris et de Pierrefitte, et a souligné que les agents du Département de l'action culturelle et éducative (DACE) auraient toute vocation à s'installer dans l'hôtel de Rohan, qu'ils sont les mieux à même de valoriser. La direction a répondu que cela n'était pas prévu, cet hôtel étant destiné aux services d'administration centrale, et parlé d'un projet d'aménagement de l'entresol actuellement occupé par ces agents.

La CFDT-Culture, section Archives veillera à ce que les services parisiens des Archives nationales ne soient pas la variable d'ajustement d'une politique ministérielle assez largement dictée par des impératifs liés à la spéculation immobilière.

# cfdt.archives@culture.gouv.fr le 12 janvier 2016

# 2/ Actualité Police/Gendarmerie/Prisons

■ Les suicides de gendarmes et de policiers : les chiffres 2005-2015 et un premier bilan.

La surmortalité par suicide touche l'ensemble des forces de l'ordre, avec en 2015 une correction à la baisse dans la police (par rapport à un « plus haut » historique en 2014 et un retour à la hausse dans la gendarmerie. Les taux de mortalité par suicide passent de 38,5 à 31,5/100.000 en PN et au contraire de 23,1 à 26,3/100.000 chez les gendarmes. Mais cette surmortalité par rapport à la moyenne de la population française sur 10 ans (16,8), est en partie trompeuse, parce que les forces de sécurité comptent en proportion bien moins de femmes que la population française et aucun enfant... or les taux de suicide sont bien plus faibles chez les femmes, et extrêmement faibles chez les plus jeunes.... (lire la suite)

https://www.gendxxi.org/les-suicides-de-gendarmes-et-policiers-analyse-2016-decennie-2006-2015/

■ Au moment où le ministère de la Justice change de titulaire, il est intéressant (et nécessaire) de voir où en sont les prisons :

Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté

Pierre V. Tournier

OPALE 1. Etat de la population sous écrou au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et évolution sur 4 ans

• Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (1), l'effectif de la population sous écrou s'élevait à 73 780. Il est à ce jour de 76 601 : + 3,8 % en 4 ans.

- (1) Date de référence choisie pour tenir compte des variations saisonnières (Christiane Taubira a été nommée Garde des Sceaux le 16 mai 2012).
  - Sur la même période, l'effectif de la population détenue est passé de 64 787 à 66 678 : +
     2,9 %

#### Surpopulation carcérale en forte hausse

- Le nombre de détenus en surnombre est passé de 11 251 à 12 964 : + 15 %
- En 4 ans, le nombre de détenus dormant sur un matelas posé à même le sol a explosé, passant de 629 à 1 200 : + 90 %.

# Ce nombre de 1 200 est un record absolu depuis que cet indicateur est rendu public (2010). Triste record.

 Le plus étrange est que ce record s'accompagne d'un autre record absolu (sur 10 ans), celui du nombre de places <u>opérationnelles</u> disponibles: 4 847 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (991 en maisons d'arrêt et 3 856 en établissements pour peine).

Pouvons-nous attendre du nouveau Garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, qu'il accorde toute son attention à ces trois derniers indicateurs (places disponibles, détenus en surnombre, matelas utilisés) sur lesquels l'administration pénitentiaire ne communique jamais. Le nouveau Garde des Sceaux connait fort bien ces questions qui peuvent paraître un peu technique à d'autres. Il suffit pour s'en convaincre de lire ou de relire le rapport de J-J Urvoas, alors président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, intitulé « L'encellulement individuel dans les prisons : Sortir de l'impasse des moratoires » (24 nov. 2014).

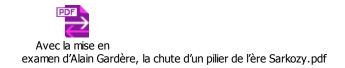
Le niveau actuel de surpopulation est, de toute évidence, en contradiction avec l'engagement n°53 de François Hollande, candidat à l'élection présidentielle de 2012. Dans cet engagement, il était question de rendre « les prisons conformes à nos principes de dignité ». Quant au Parti socialiste, il s'était engagé à « mettre un terme à une surpopulation carcérale insupportable « (point 1.3.7. du projet socialiste de 2012). C'est important le respect de nos principes de dignité, en particulier pour prévenir la récidive.

C'est important aussi le respect des engagements...

Pierre V. Tournier Directeur de recherches au CNRS (en retraite)

http://pierre-victortournier.blogspot.com/ https://twitter.com/PierreVTournier http://leplus.nouvelobs.com/pierrevictortournier

## ■ Au cas où vous auriez raté l'épisode... La mise en examen d'un « lapin de corridor ».



## ■ Police : de l'urgence à la prospective

Quelle formation pour les policiers recrutés dans l'urgence du traumatisme des attentats ? Les réflexions de Stéphane Liévin sur le blog duquel vous trouverez matière(s) à réflexion(s)

https://blogs.mediapart.fr/lievin-stephane

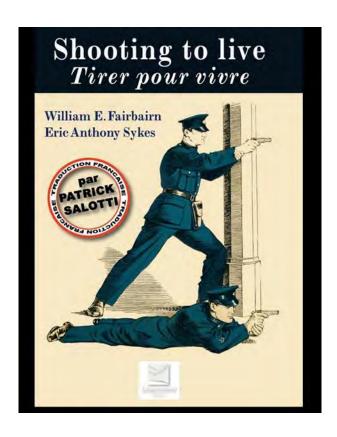
## ■ Les écoutes téléphoniques : archéologie

http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2016/01/06/le-secret-du-fil-qui-chante-malgache-1887-1894/

# 3/ Publications

■ FAIRBAIRN William E. et SYKES Eric A., Shooting to Live. Tirer pour vivre, traduction française de Patrick Salotti

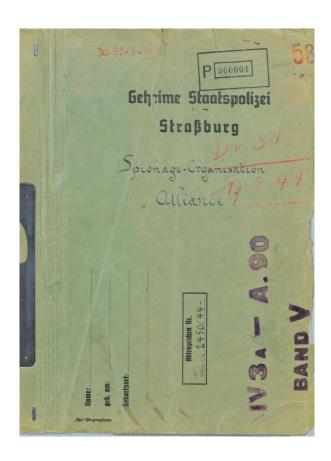
Voici, pour la première fois en France, la traduction d'un des livres ayant eu le plus d'influence sur le tir de combat, Shooting to live. Cet ouvrage est le produit de l'expérience pratique à l'arme de poing des capitaines W.E.FAIRBAIRN et E.A. SYKES, expérience basée sur de nombreux combats rapprochés à l'arme à feu, alors qu'ils travaillaient pour la police municipale de SHANGHAI dans les années 1930. Des centaines d'évènements réels ont fourni la base de ce premier vrai manuel d'instruction au tir de survie. En termes clairs et concis, le livre enseigne les concepts, les réflexions et les mises en pratique des subtilités du combat au pistolet. Une introduction du Colonel Rex APPLEGATE explique comment FAIRBAIRN et SYKES ont introduit leurs méthodes révolutionnaires dans les cercles d'entrainement militaire américains, en pleine Seconde Guerre mondiale. La nécessité d'offrir aux lecteurs francophones un accès à ce document culte du tir de combat (d'une modernité toujours absolue) s'est imposée à Patrick SALOTTI. Ce traducteur est un ancien officier de police affecté tout d'abord en Sécurité Publique puis en Police Judiciaire. Après avoir été instructeur de tir de la Police Nationale, il a également exercé comme balisticien au sein de la Police Technique et Scientifique.



#### ■ Les Chemins de la Mémoire

Le dernier numéro est consacré à l'ouverture des archives et leur usage :

« Dans les archives secrètes de la Seconde guerre mondiale »



Pour s'abonner et recevoir gratuitement la revue (toujours intéressante), il suffit de le demander à cette adresse : <a href="mailto:dmpa-bapi.chemins.fct@intradef.gouv.fr">dmpa-bapi.chemins.fct@intradef.gouv.fr</a>

DAINS LES ARCHIVES SEXIÈTES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE SOMMARE

10

14

28

DANS LES ARCHIVES SECRÈTES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE | SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DU SEDACM	4
AVANT-PROPOS DU DGSE	5
AVANT-PROPOS DE LA DMPA	6
AVANT-PROPOS DU CHEF DU SHD	7
HISTORIQUE ET	9
PRESENTATION DES AROTIVES	•

LES SERVICES SPÉCIAUX	10
DANS LA GUERRE	19
LA FRANCE LIBRE, LE BCRA : LONDRES > ALGER > PARIS	20
LES SERVICES SECRETS DE VICHY	24

LES SERVICES RÉPRESSIFS ALLEMANDS EN FRANCE OCCUPÉE

1944-45 : INTERROGER LES AGENTS DES RÉSEAUX

LES SERVICES SPÉCIAUX ET LEURS ARCHIVES

DES ARCHIVES DU BCRA AU LIVRE BLANC...

RÉSISTANTS ET AGENTS	22
DE LA FRANCE LIBRE	UU
DANIEL CORDIER : LE CHAPEAU VERT EST TOUJOURS VERT	34
JEAN-LOUIS CRÉMIEUX-BRILHAC : ITINÉRAIRE D'UN ENGAGEMENT	36
GENEVIÈVE DE GAULLE : «SERVIR DE TOUTES MES FORCES»	38
LE DÉCRET 366 DU 25 JUILLET 1942	40
LES TRANSMISSIONS AU SERVICE DE L'ACTION	44

ALLEMANDS, AUXILIAIRES	63
ET COLLABOS	51
POLICIERS ET AGENTS ALLEMANDS EN FRANCE OCCUPÉE	52
LES CARICATURES DU SD DE METZ	54
HANS SOMMER, DU SD À LA STASI	56
«ALIAS BÄUMCHEN» ; LES INFORMATEURS DE L'ABWEHR	58
SELBSTSCHUTZPOLIZEI : DES COLLABOS DANS LA POLICE	60
LES FICHIERS DE LA LVF ET DE LA LÉGION TRICOLORE	62

LA RÉPRESSION	0.0
DE LA RÉSISTANCE	65
LES CHUTES DU RÉSEAU «ALLIANCE»	66
AUTOUR DE L'ABBÉ BLANC : L'INFILTRATION D'UN RÉSEAU	68
«L'ANGE GARDIEN» DES V1	70
AU NOM DU PEUPLE ALLEMAND	72
LE PROCÈS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS : LES SACRIFIÉS	74
«MAUVAISE NOUVELLE» DE FRANCE	78

RECHERCHER LES CRIMINELS	81
UN GRAND NOMBRE D'EXÉCUTIONS MYSTÉRIEUSES	82
UNE CHARRETTE EST PRÊTE	84
LE DOSSIER KURT LISCHKA	86
DE KLAUS BARBTE À KLAUS ALTMANN	88
	0.1

D'HIER À AUJOURD'HUI	91
ANNIFYES	97

ANNEXES	31
GLOSSAIRE	98
TRADUCTIONS	100
BIBLIOGRAPHIE	106
LISTE DES AUTEURS	108



LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE NUMÉRO SPÉCIAL Ministère de la Défense Secrétarial général pour l'administration Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives 80 boulevard du général Marrial Valin CS 21623 - 75500 Parts Codex 15 dmpa-bapi.chemins.lct@intradef.gouv.tr

COMITÉ DE RÉDACTION Grégory AUDA - Jérôme BLONDET Agrics CHARLATRETIOT Proderic QUECUMEUR Valene RIPST - Christine ROOJ COMITÉ SCIENTIFIQUE Subastion ALBERTELLI Michel BLONDAN - Thomas PONTAINE N°ISSN:1150-70 55 - Tirage:23000 exemplaires TRADUCTION Thierty BOUQUILLAND Dépot légal : 1º trimestre 2016

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

RÉDACTEUR EN CHEF

Crégory AUDA

Valerie STRAUS (SCA/COM) DIRECTEUR ARTISTIQUE / GRAPHISTE © Pascal IIIC (SCA/COM) MAQUETTISTE / CRAPHISTE Stephanne PARINAUTO (SGA/COM) NUMERISATION Division photographie-documentates IMPRESSION ET ROUTAGE Póle graphique de Tulle (SCA/SPAC)

2. rue Louis Druttolle

CS 10200 - 10007 Trille Cedez

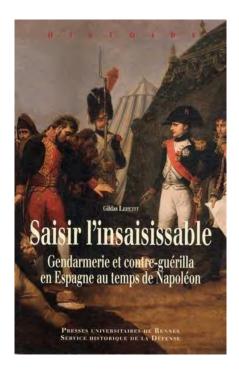


Le site Internet Chemins de mémoire propose des dossiers sur l'actualité mémorielle et des articles historiques pour aller plus loin www.cheminsdememoire.gouv.fr

des Chemins de la mémoire dans la rubrique «Mémoire el Patrimoine» www.defense.gouv.fr



Couverture du dossier ouwert par la SIPO-SD de Strasbourg sur DSHD ■ LEPETIT Gildas, Saisir l'insaisissable : Gendarmerie et contreguérilla en Espagne au temps de Napoléon. Rennes, PUR, 2015.



Force militaire et policière, et à ce titre pilier du régime, la gendarmerie impériale n'est pas restée à l'écart des opérations en Espagne. Constitués à partir de 1809, les escadrons et les légions de la gendarmerie d'Espagne ont participé à la contre-guérilla avant d'être emportés par le tourbillon de la chute de l'Empire. Cet ouvrage ne se limite pas à l'histoire des unités ou à celle des opérations. Les multiples archives françaises et espagnoles en disent plus, heureusement, sur le destin des quatre mille gendarmes envoyés au-delà des Pyrénées.

#### Sommaire:

#### La gendarmerie d'Espagne: Instrument de répression ou d'annexion?

- Une organisation progressive et évolutive
- Une force humaine

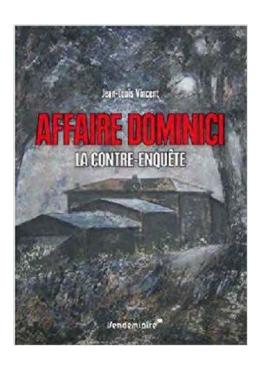
#### Le gendarme en Espagne

- Une polyvalence exacerbée
- Le gendarme et les Espagnols
- L'influence du milieu

#### Le chant du cygne

- L'épineuse question de l'efficacité de la gendarmerie d'Espagne
- La fin de la domination française dans la péninsule et le retour en France (1812-1815)

■ Jean-Louis VINCENT, Affaire Dominici, la contre-enquête. Paris, Vendémiaire, 2016.



Je vous l'avais annoncé il y a quelques mois : ce livre de près de 700 pages, écrit par un professionnel qui a sans doute lu et travaillé sur toutes les archives disponibles, met à la disposition de tout curieux, de tout passionné, les éléments d'une affaire qui est celle du clan de la « Grande Terre ». Ce travail d'une grande rigueur balaie les errements méthodologiques à la base de théories dont il démontre l'invraisemblance. Les choses sont à la fois plus simples, plus banales et terriblement embrouillées par les mensonges continus d'un clan dont chaque membre est impliqué dans une vérité impossible à assumer et révéler.

À propos du triple crime de Lurs et d'un documentaire diffusé par Planète, allez jeter un œil au blog déjà signalé de Samuel Huet : http://www.samuelhuet.com/lurs/62-biblios-lurs/300-bibliographie-commentee-1.html

■ Je vous avais parlé il y plus d'un an, de HSCO (**Pour une histoire scientifique et critique de l'Occupation**) une association – présidée par Gilbert Moreux, infatigable chasseur de vérité - de chercheurs professionnels et amateurs, tous passionnés et animés de la volonté de rigueur indispensable, rencontrés au hasard de recherches, échanges, dans les archives qu'ils dévorent pour sortir d'une histoire manichéenne figée par des enjeux mémoriels et idéologiques depuis 70 ans...

HSCO a désormais un blog:

## https://hscofrance.wordpress.com/

qui relaie cette *Lettre aux amis* et présente des ouvrages et textes peu connus.

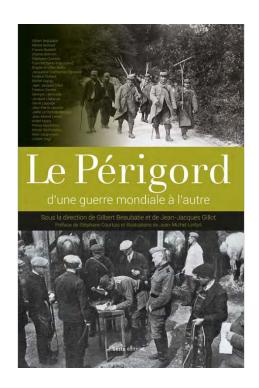
À mettre dans vos favoris?

■ En parlant de HSCO justement, deux de ses membres fondateurs ont dirigé un ouvrage collectif consacré au Périgord de l'entre-deux-guerres édité par une maison d'édition dont il convient encore et toujours de saluer le travail et la curiosité intellectuelle.

Son catalogue histoire:

http://www.gesteditions.com/histoire/livres/

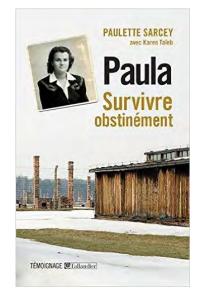
Gilbert BEAUBATIE et Jean-Jacques GILLOT (dir.). *Le Périgord d'une guerre à l'autre*, La Crèche, Geste éditions, 2015.



■ Paulette SARCEY (avec Karen Taïeb), *Paula. Survivre obstinément*. Paris, Tallandier, 2015.

Engagée dans les JC avec Henri Krasucki, Paula szlifke fut arrêtée en même temps que tout un groupe de jeunes de la MOI en mars 1943 dans ce qui constitue une étape de la traque qui se terminera par l'arrestation de Manouchian et Epstein en novembre. Les locaux des BS caserne de la Cité, Drancy, la déportation, les camps, la reteur





#### Présentation de l'éditeur

« À mon retour d'Auschwitz, le 22 mai 1945, j'ai eu la chance inouïe de retrouver à Paris ma famille miraculeusement épargnée. Je n ai ni oublié, ni pardonné et j'ai tenu parole : j'avais promis à mes camarades de déportation de tout raconter. Aujourd'hui, souvent inquiète pour l avenir, je suis heureuse que mon histoire puisse être lue par tous. » Paulette Sarcey

Née en 1924 dans une famille polonaise, Paulette Sarcey, alias Paula, s'engage dès 1940 dans la section juive du mouvement de résistance communiste de la MOI auprès de son compagnon Henri Krasucki, avant d'être arrêtée et déportée à Auschwitz-Birkenau le 23 juin 1943. Aujourd'hui, elle raconte pour la première fois ce qu'elle a traversé. Sans la solidarité, elle n'aurait jamais survécu.

# ■ Cedric Moreau de Bellaing, Force publique : une sociologie de l'institution policière, Paris, Economica, 2015.

#### Présentation éditeur :

Corruption, abus de pouvoir, usage excessif de la force : les déviances policières défraient régulièrement la chronique. Comment sont-elles traitées par les services disciplinaires de la police nationale ? Euxmêmes policiers, les enquêteurs qui composent la « police des polices » font-ils preuve de complaisance vis-à-vis de leurs collègues ? Comment comprendre, sinon, que les violences soient si peu sanctionnées au regard d'autres types de dévoiements de la fonction policière ? Cet ouvrage explore ces questions et, plus généralement, celle des contours de la discipline policière à partir de deux terrains : une école de gardiens de la paix et un service dédié à l'investigation de plaintes déposées contre des fonctionnaires de la force publique. Dans la première, où I on apprend aux élèves gardiens de la paix les principes pratiques de leur future activité, comme dans le second, dont les enquêtes disciplinaires constituent un rappel à ces principes pratiques, s explicite le rapport que les policiers entretiennent à l'autorité et au droit. Ce livre permet ainsi de comprendre pourquoi l'usage illégitime de la violence n'est pas constitué en problème par ces instances de la police nationale, tandis que d'autres types de déviances policières, moins spectaculaires mais conçues comme des atteintes potentiellement graves à la pérennité de l'institution, se voient davantage sanctionnées. Ce faisant, ce livre éclaire ce à quoi tiennent les policiers et propose un retour sur l'articulation entre police, discipline et droit.



■ Philippe Bensimon, docteur en criminologie, a travaillé dans le domaine carcéral durant 27 ans en tant que criminologue clinicien (spécificité inexistante en France) dont plus de quinze années passées dans divers établissements pénitentiaires et douze en recherche opérationnelle. Auteur d'une quarantaine d'articles et de sept livres, il enseigne également à l'Université d'Ottawa depuis 1997 et à Montréal depuis 1999. Retraité du Service correctionnel du Canada depuis mars 2015.

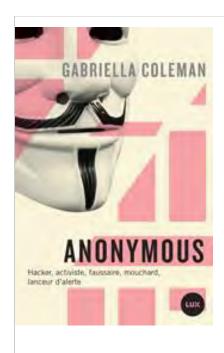
Quelque peu exaspéré devant l'amoncellement d'écrits entourant l'univers carcéral qu'il lit depuis plus d'un quart de siècle – la quasi-totalité émanant d'universitaires n'ayant jamais mis les pieds dans une prison—, a souhaité partager cet article paru dans la Revue Française de Criminologie et de Droit pénal et intitulé : « Les programmes correctionnels au Canada : entre mythe et réalité », constat de toute une carrière axée sur le terrain.



Préface et table des matières Profession criminologue octobre 2012.pdf

RFCDP\_bensimon.pd

# ■ COLEMAN Gabriella, Anonymous. Hacker, activiste, faussaire, mouchard, lanceur d'alerte. Quebec, Lux, 2016



#### **Anonymous**

Hacker, activiste, faussaire, mouchard, lanceur d'alerte Gabriella Coleman

Traduit de l'anglais par Nicolas Calvé

ISBN: 978-2-89596-207-6

520 pages

Parution en Amérique du Nord: 21 janvier

2016

Parution en Europe: 4 février 2016

29.95 \$ (22,00 €)

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Il y a presque dix ans – avant WikiLeaks, Occupy Wall Street et le Printemps arabe –, l'anthropologue Gabriella Coleman se plongeait dans l'étude d'un phénomène mondial alors en pleine expansion: la communauté de hackers au masque désormais célèbre, Anonymous. Après quelques mois, elle était devenue si étroitement liée au groupe – tantôt confidente, tantôt interprète ou porte-parole – que ce statut ambigu, atypique, avait pris une place centrale dans son travail. C'est depuis cette zone liminaire que ce récit entreprend de cerner la nébuleuse, à la manière d'un journal d'enquête anthropologique.

Son immersion étonnante dans la sous-culture d'Anonymous, Gabriella Coleman l'enrichit de témoignages obtenus auprès de hackers célèbres en pleine action. S'y chuchote, dans l'ombre de la figure légendaire du *trickster*, la jubilation du *lulz* – le plaisir de jouer des sales tours, la délectation du *trolling*, l'exaltation de la piraterie. Une forme naissante et rageuse d'activisme s'y déclare aussi haut et fort, qui aura le succès que l'on connaît.

Sans rien céder aux charmes de l'anecdote, l'ouvrage pense plus largement l'action directe dans le cyberespace, en creusant notamment la question de l'éthique du hacking. Il examine dans le même temps les mécanismes de répression conçus par les autorités pour contrer cette nouvelle forme de contestation. Cette étude sur Anonymous est indubitablement la plus complète et la plus rigoureuse existant à ce jour.

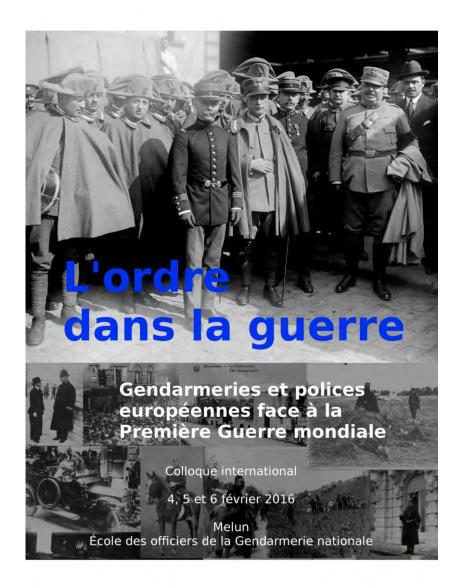
Docteure en anthropologie, Gabriella Coleman dirige aujourd'hui la chaire Wolfe en littératie scientifique et technologique de l'Université McGill. Elle est considérée comme

la spécialiste d'Anonymous et intervient régulièrement dans les médias pour parler du phénomène et décrire les mécanismes coercitifs et les préjugés dont ils sont la cible.

# 4/ Colloques, journées d'études...

## Bas du formulaire

■ Colloque, Melun, Février 2006:



Le programme :



## 5/ Varia

#### Télévision:

France 2 diffusera le **MARDI 9 Février à 20h30** une émission sur la médecine légale et la police scientifique.

http://www.france2.fr/emissions/aventures-de-medecine

#### Blog:

http://blogs.letemps.ch/michel-porret/2016/02/02/le-massacre-des-innocents/

#### Prix:

La campagne de recueil des candidatures pour le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice 2016 et le Prix Vendôme 2016 est lancée!

#### Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice 2016

Ce prix récompense des travaux portant sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur, français ou étranger, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux. Ils doivent avoir été achevés, et soutenus s'il s'agit d'une thèse, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 décembre 2015. Une subvention de 5000 € est attribuée au lauréat. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au Jeudi 21 avril 2016.

#### Pour en savoir plus et retrouver toutes les modalités de candidature :

http://www.gip-recherche-justice.fr/2015/02/11/prix-jean-carbonnier-de-la-recherche-sur-le-droit-et-la-justice-2015/

(L'affiche au format A4 est en pièce jointe).

#### Prix Vendôme 2016

Ce prix attribué par le ministère de la Justice et la Mission de recherche Droit & Justice, distingue chaque année une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un

sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice, en partenariat avec les éditions Lexis Nexis. Une subvention de 3000 € est attribuée au lauréat. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse – entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 décembre 2015. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au Jeudi 21 avril 2016.

Pour en savoir plus et retrouver toutes les modalités de candidature :

http://www.gip-recherche-justice.fr/2015/02/11/prix-vendome-2015/

http://www.gip-recherche-justice.fr/

#### **Bourses / Post-docs**

Dix contrats de chercheurs post-doctorants sont ouverts à l'EHESS à compter du 1er septembre 2016 pour une durée d'un an.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), une candidature sélectionnée s'inscrivant dans le champ d'activité de cet établissement (les dynamiques des sociétés contemporaines du bassin méditerranéen)

pourra être soumise au MuCEM pour un co-financement éventuel et une intégration du candidat au département recherche et enseignement du MuCEM.

Ces emplois concernent les différents domaines des sciences humaines et sociales.

Ils sont proposés aux jeunes chercheurs <u>ayant soutenu entre le 1er janvier 2013et le 31 janvier 2016</u>, une thèse de doctorat dans un autre établissement que l'EHESS, en France ou à l'étranger.

Les candidats ne doivent jamais avoir été bénéficiaires d'un contrat de travail géré par l'EHESS.

Chaque candidat indiquera (jusqu'à 3 maximum) le(s) laboratoire(s) ou centre(s) de recherche de l'EHESS (ou auquel l'EHESS est associée) au sein desquels il souhaiterait être accueilli pour y inscrire son projet de recherche dans l'un des programmes d'activités du laboratoire/centre (la liste des centres est consultable sur le site de l'EHESS.

Cette annonce ne concerne pas les post-doctorants EHESS déjà en poste.

La sélection favorisera les dossiers comportant une forte dimension interdisciplinaire, une ouverture internationale et une capacité de dialogue avec plusieurs laboratoires ou domaines de l'EHESS.

Pour candidater, les candidats doivent impérativement remplir le formulaire en ligne du lundi 1<sup>er</sup> février 2016 jusqu'au lundi 14 mars 2016 à midi : <a href="https://www.ehess.fr/fr/recrutement/recrutement-10-post-doctorants-1er-septembre-2016">https://www.ehess.fr/fr/recrutement/recrutement-10-post-doctorants-1er-septembre-2016</a>

et y insérer les documents suivants au format pdf:

- un curriculum vitae avec la liste des publications
- la copie du diplôme de doctorat ou attestation faisant foi
- le rapport de soutenance de la thèse de doctorat le cas échéant
- une lettre de candidature, adressée à l'attention du président de l'EHESS
- le(s) nom(s) du/des laboratoire(s) ou centre(s) de recherche de l'EHESS
- un projet de recherche et d'activités post-doctorales (en cinq pages maximum) rédigé dans le cadre d'une année et s'insérant précisément dans le programme du/des laboratoire(s) ou centre(s) de recherche de l'EHESS ou lié(s) à l'EHESS, à Paris, Marseille, Toulouse ou Lyon

La rédaction du projet de recherche et d'activités post-doctorales en anglais est autorisée. Toutefois, un bon niveau de compréhension et d'expression orale en français est requis.

Les candidatures se font uniquement en ligne et devront être validées en cliquant sur le bouton du formulaire « Candidater », à partir du lundi 1<sup>er</sup> février 2016 jusqu'au lundi 14 mars 2016 à midi (heure locale de Paris)

Une confirmation de réception du formulaire, sous réserve de recevabilité de la candidature à un emploi de postdoctorant à l'EHESS, sera envoyée automatiquement par mail à l'adresse email inscrite dans le formulaire par le candidat. Les formulaires reçus en ligne passé ce délai, incomplets ou non conformes ne pourront être pris en considération.

Les résultats seront disponibles à partir du mercredi 8 juin 2016 sur le site de l'EHESS - rubrique « Recrutements/chercheurs » .

Les lauréats seront contactés directement par le service des ressources humaines la signature de leur contrat.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter, <u>exclusivement par mail</u>, à l'adresse: <u>recrutementamentale</u> <u>admin@ehess.fr</u>

# FAQ:

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette Lettre? R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s): cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire!

# Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus!

Cette « Lettre » (dont le titre est inspiré de la rubriques

« Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du

XX° siècle) parfaitement informelle et à fréquence
irrégulière, a pour but de diffuser les informations —
publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses,
colloques ou journées d'études — en rapport avec l'histoire, la
recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant
peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise!), la
justice, le crime, le renseignement, la justice...

Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la
gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à
l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans
l'Histoire et occupent une place si délicate dans la
démocratie, suffit...

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La Lettre existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller sur le site CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien : http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia

Pour les Lettres antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél.

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La Lettre ne fonctionnerait pas sans « information » ! ... Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») est une règle d'or ! Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...

jMb